

*Permanences : Mardi et Vendredi de 16h à 19h*

Hébecourt, le 17 octobre 2021

Le Maire

aux habitants d'HEBECOURT.

Madame, Monsieur,

Ce week-end, les utilisateurs de la salle communale se sont permis de tirer un puissant feu d'artifice bravant ainsi deux de mes arrêtés municipaux :

- Arrêté n° 201715 du 12 juillet 2017 interdisant les bruits en extérieur après 22h00.
- Arrêté n°201714 du 12 juillet 2017 interdisant le tir de feux d'artifice sur le territoire communal hormis les 14 juillet, Fête du Village et Nouvel An, sous certaines conditions. Ces interdictions sont pourtant stipulées dans la convention de location.

Il est bon de rappeler que ces tirs doivent faire l'objet d'une autorisation du Maire et selon le cas d'une déclaration préalable en Préfecture.

Je tiens à vous présenter au nom de la commune toutes mes excuses pour les nuisances subies dans cette nuit des 16 et 17 octobre 2021. Hormis les nuisances sonores, l'auteur de ce tir a mis certaines familles et leurs habitations en danger. Des dégradations ont été constatées par les forces de l'ordre appelées sur les lieux.

Ma fonction de Maire m'oblige à assurer votre protection et je ne peux donc accepter de tels comportements. C'est pourquoi, en tant qu'Officier de Police Judiciaire, je déclenche dès aujourd'hui une procédure afin que cette personne réponde de ses actes.

J'invite les habitants qui le souhaitent à déposer plainte (permanences en brigade de Saint-Saufieu, les mardi, jeudi et samedi de 14h00 à 17h00).

Je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations dévouées.

le Maire,  
Dominique HESDIN

